

## L'impact de l'alimentation sur la biodiversité est une question de quantité, pas de symboles

Frederic Bach, ESG et investissement responsable

Juin 2023



### Le secteur alimentaire est au cœur du sujet

Le secteur agroalimentaire a un impact important sur la biodiversité. Il est responsable d'un quart des émissions de gaz à effet de serre et exploite la moitié des terres habitables de la planète. C'est aussi un secteur très dépendant des services rendus par la biodiversité. Par exemple, l'industrie de l'amande dépend de la pollinisation par les abeilles. L'utilisation croissante de pesticides et le manque de plantes à fleurs ont provoqué une chute des colonies d'abeilles en Californie, qui concentre 80 % de la production mondiale. Sans abeilles dans leurs exploitations, les producteurs d'amandes ont été contraints d'importer des ruches.

Les tendances démographiques et l'évolution des préférences des consommateurs constituent un obstacle de plus en plus difficile à surmonter pour inverser l'empreinte de l'industrie sur la biodiversité. La demande alimentaire continuera d'augmenter à mesure que la population mondiale s'accroît. De plus, l'évolution des habitudes de consommation vers une plus grande part de protéines animales pourrait entraîner une augmentation de l'empreinte écologique.

### Limites des approches existantes en matière de biodiversité

Jusqu'à récemment, les outils de mesure utilisés pour évaluer la destruction de biodiversité étaient incomplets et incompatibles avec l'approche traditionnelle des investisseurs pour évaluer les performances attendues d'une entreprise ou d'un portefeuille. Ils ne pouvaient pas être utilisés dans le cadre d'une analyse extra-financière.

Dès lors, le secteur financier a surtout investi dans la biodiversité par le biais de projets, où il était possible d'évaluer les résultats en matière de biodiversité sur des écosystèmes locaux, ou par le biais d'une approche thématique, ciblant les entreprises qui offraient des produits ou des services visant à stopper, voire à inverser, la perte de biodiversité.

Par exemple, les protéines alternatives sont récemment devenues une thématique privilégiée pour les start-ups dites « greentech » telles que Ynsect ou Agronutris. La quantité de nourriture ainsi produite actuellement est toutefois négligeable et sert souvent de fourrage pour bétail, ce qui a d'autres conséquences sur l'environnement. C'est trop peu et trop tôt pour offrir une solution au problème alimentaire qui se profile à l'horizon.

### Une méthode innovante pour évaluer l'impact des entreprises en terme de biodiversité

De nouvelles techniques ont permis aux investisseurs d'intégrer la biodiversité dans leurs portefeuilles. D'une part, le développement de mesures innovantes celle-ci leur a donné les outils nécessaires pour mesurer l'abondance des espèces, l'intégrité des écosystèmes et les services qu'ils procurent. Le monde universitaire a notamment développé des indicateurs quantitatifs et physiques robustes permettant de mesurer la richesse des espèces dans un écosystème. En particulier, un indicateur compare l'abondance réelle des espèces indigènes dans un écosystème donné à leur abondance estimée si ce même écosystème n'était pas perturbé. Ce ratio, appelé "abondance moyenne des espèces" (MSA en anglais), varie de 0 à 1, où 1 indique que la diversité des espèces est intacte, tandis que 0 signifie au contraire que toutes les espèces indigènes ont disparu.

En outre, le monde universitaire a développé des cadres qui modélisent efficacement une utilisation pérenne pour l'humanité des systèmes terrestres, tels que les limites planétaires. Ce concept, développé par le Stockholm Resilience Centre, a défini l'intégrité de la biosphère (qui prend en compte les pertes et les extinctions) comme une limite planétaire essentielle pour le fonctionnement des systèmes terrestres.

L'association des limites planétaires et de la MSA fournit aux investisseurs un objectif scientifiquement établi pour que l'empreinte des investissements ou des projets soit alignée sur un objectif pérenne de développement.

# L'impact de l'alimentation sur la biodiversité est une question de quantité, pas de symboles

Frederic Bach, ESG et investissement responsable

Juin 2023

## Une solution d'investissement dans l'alimentation

La proposition d'investissement d'Ossiam vise à construire un portefeuille d'actions de l'un des secteurs ayant le plus d'impact sur la biodiversité, l'agroalimentaire, tout en minimisant son empreinte et en l'alignant sur les dernières estimations des limites planétaires.

L'univers d'investissement est composé de plus de 250 actions cotées en bourse qui sont actives dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation. Contrairement aux entreprises récentes, plus confidentielles, ces sociétés contribuent effectivement à nourrir la population mondiale. La construction du portefeuille se fait en trois étapes et vise à minimiser l'empreinte sur la biodiversité.

Tout d'abord, un filtre "best-in-class" est appliqué au sein de chacun des quatre sous-secteurs. Les actions les moins performantes sont éliminées sur la base d'un score agrégé prenant en compte la biodiversité, les critères ESG et les émissions de gaz à effet de serre.

Ensuite, un filtre d'exclusion normatif est appliqué, selon lequel les entreprises impliquées dans des secteurs controversés tels que la production de tabac ou d'huile de palme, et celles qui ne respectent pas des normes internationales de pratique des affaires, sont éliminées.

La stratégie a ensuite pour objectif de minimiser la MSA tout en mettant en œuvre des exigences financières et extra-financières. Le processus contraindra donc l'indicateur MSA au niveau nécessaire pour rester dans les limites planétaires tout en améliorant les contributions aux objectifs de développement durable (ODD) par rapport au secteur agroalimentaire et en réduisant l'empreinte carbone absolue à un niveau compatible avec un scénario 2°.

En résumé, cette approche quantitative systématique aboutit à une liste concentrée et stable de 50 valeurs réparties de manière équilibrée entre les sous-secteurs de la chaîne agro-alimentaire. Les entreprises sélectionnées ne préfigurent probablement pas une révolution dans le secteur, mais elles contribuent à mettre de la nourriture dans de nombreuses assiettes.

## Un impact accru grâce à l'engagement

La place de la biodiversité dans le secteur financier va au-delà du processus d'investissement. En s'engageant et en votant, les investisseurs sont en mesure d'induire des changements au sein des organisations. Leurs efforts sont essentiels pour atténuer les risques connexes et contrer l'impact négatif des entreprises sur la biodiversité. En outre, ils peuvent unir leurs efforts dans le cadre d'un programme de développement durable ambitieux qui pourrait permettre de nourrir une population humaine croissante tout en inversant les tendances mondiales en matière de biodiversité terrestre d'ici le milieu du siècle.

Les efforts d'Ossiam en la matière ont pour objectif un "secteur alimentaire durable" et portent sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

Sur le plan environnemental, nous collaborons avec des experts de premier plan sur les risques ESG de la production alimentaire par le biais d'une initiative qui prend en compte l'impact de l'offre de protéines sur les portefeuilles, et par le biais d'une autre initiative qui promeut l'approvisionnement durable en nourriture pour les producteurs de saumon.

Sur le plan social, Ossiam a lancé un programme d'engagement avec le secteur alimentaire pour promouvoir des aliments sains. Ossiam encourage les entreprises à jouer leur rôle dans la promotion de la santé à travers leur offre, en améliorant la valeur nutritionnelle du portefeuille de produits et en adoptant des pratiques commerciales responsables.

En ce qui concerne la gouvernance, Ossiam co-dirige un programme d'engagement sur les pratiques saines liées à la biodiversité. Cette initiative associe l'expertise d'un cabinet de conseil en vote actionnarial et les connaissances d'Ossiam sur les questions liées à la biodiversité. Notre objectif est d'intégrer le sujet dans les pratiques de gouvernance des entreprises du secteur alimentaire. Dans un premier temps, il s'agira de promouvoir l'utilisation d'indicateurs de biodiversité dans la politique de rémunération des entreprises.

## Perspectives

Pour intégrer pleinement les questions de biodiversité, nous devons relever deux défis cruciaux : la disponibilité des données et la mise en place d'un cadre d'objectifs mondiaux pour lutter contre la destruction de biodiversité.

Au fur et à mesure que les entreprises publieront des données relatives à la biodiversité, les investisseurs seront en mesure d'intégrer ces informations dans leur processus de prise de décision. La disponibilité des données devrait améliorer la capacité à évaluer les entreprises au sein de leur secteur et à comparer les secteurs entre eux. Il n'existe actuellement aucun objectif mondial établi pour enrayer la perte de biodiversité de la même manière qu'il existe un objectif mondial pour limiter le réchauffement climatique, résultant de l'Accord de Paris et adopté par la plupart des nations. Un objectif scientifique mondialement accepté pour enrayer la perte de biodiversité fournirait un cadre de référence utile pour les activités des investisseurs.

## Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agrément n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. ● Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. –Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. ●En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Louizalaan 120 Avenue Louise, 1000 Brussel/Bruxelles, Belgium. ● En Suisse: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich. ● Au Brésil: les produits ne peuvent pas être proposés ou vendus au public au Brésil. En conséquence, les produits n'ont pas été et ne seront pas enregistrés auprès de la Commission brésilienne des valeurs mobilières (Comissão de Valores Mobiliários, la «CVM»), et n'ont pas été soumis à l'agence susmentionnée pour approbation. Les documents relatifs aux produits, ainsi que les informations qu'ils contiennent, ne peuvent être fournis au public au Brésil, car l'offre de produits n'est pas une offre publique de produits au Brésil, ni utilisée dans le cadre d'une offre de souscription ou de vente de produits au public au Brésil. Un vendeur des produits peut être invité par l'acheteur à se conformer aux exigences procédurales pour prouver le titre antérieur des produits et peut être soumis à l'impôt brésilien sur les plus-values qui peuvent être retenues sur le prix de vente. Les personnes souhaitant offrir ou acquérir les produits au Brésil devraient consulter leur propre avocat au sujet de l'applicabilité de ces prescriptions d'enregistrement ou de toute dérogation à celles-ci. ● Au Pérou: ces produits n'ont pas été enregistrés avant la Superintendencia del Mercado de Valores (SMV). La SMV n'a pas examiné les informations fournies à l'investisseur. Ce document est uniquement à l'usage exclusif des clients institutionnels au Pérou et n'est pas destiné à la diffusion publique. En outre, les produits ne sont pas placés sous la surveillance de la surintendance des banques, des assurances et des fonds de pension (SBS). Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.